



**COMMUNE DE GROSBOUS**

1, rue de Bastogne L-9154 Grosbous

[www.groussbus.lu](http://www.groussbus.lu)



Dossier traité par: Steve Beckers Tél. : 83 80 22 -31 [backoffice@groussbus.lu](mailto:backoffice@groussbus.lu)

# AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la **décision** plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée par le Département de l'environnement du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) :

Référence MECDD:	<b>97593</b>
Objet :	<b>une coupe d'urgence pour cause de bostryche</b>
Requérant :	<b>Monsieur et Madame Léon et Marie-Josée Kirchen</b>
Adresse :	<b>34, Rue de Mersch L-9155 Grosbous</b>
Date de la décision :	<b>20.11.2020</b>
Lieu :	<b>sur la parcelle 1594/2577, section A de Grosbous, lieu-dit "Scheed"</b>
Début du délai de recours :	<b>27.11.2020</b>
Fin du délai de recours :	<b>01.03.2021</b>
Remarque(s) :	<b>Le public peut prendre inspection de la décision sur le site internet de la commune (<a href="http://www.groussbus.lu">www.groussbus.lu</a>) ou <u>sur rendez-vous</u> à la maison communale</b>

Grosbous, le 25 novembre 2020

pr. le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,

le secrétaire,

